

Adresse de la société populaire de Lucheux (Somme) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lucheux (Somme) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 342-343;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26856_t1_0342_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de 500 paires de souliers, ont été déposées sur l'autel de la patrie, pour être envoyées à l'armée des Pyrénées. Il rapporte le trait suivant pour donner la mesure des sentiments qui animent les citoyens de ce district.

« Une femme indigente vient offrir un chaudron; l'administration, instruite de sa pauvreté, lui en propose le paiement. Non, non, répond cette vertueuse républicaine; je suis trop contente de pouvoir faire un don patriotique: il servira peut-être à me venger du ci-devant seigneur de notre village, qui nous traitait comme des chevaux. Et aussitôt elle prend la fuite ».

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces traits de civisme, leur insertion au bulletin et au procès-verbal (1).

[Cahors, 26 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis que les églises sont fermées et que nous n'avons plus de prêtres, depuis que les apôtres de la philosophie et de l'humanité se font entendre dans les temples de la Raison, l'esprit public est parvenu à un tel degré d'élévation et d'énergie, qu'on qualifie de contre-révolutionnaire celui qui reste 24 heures sans consacrer un acte républicain. Les représentants du peuple ont annoncé que les armées des Pyrénées avaient besoin de souliers, de draps de lit, de linge et de couvertures; au même instant il s'est formé des dépôts, et dans une décade 2000 paires de draps, 600 couvertures, plus de 500 paires de souliers ont été déposés sur l'autel de la patrie; les offrandes continuent encore et je regarderai comme un devoir, Citoyens représentants, de vous envoyer la liste des communes qui auraient manifesté leur généreux dévouement à la cause de la liberté. Je ne puis évaluer la quantité de plomb, de cuivre, d'étain et de fer que mes concitoyens ont versée dans le dépôt établi par l'administration. Je me borne à vous assurer qu'il n'y a pas un individu qui n'ait ambitionné de figurer dans le tableau des dons patriotiques.

Un seul trait que je vous citerai vous donnera la mesure des sentiments qui animent les citoyens de ce district: une pauvre femme accablée d'années et de misère se présente à un commissaire du conseil exécutif qui parcourait les campagnes pour la descente des cloches. Citoyen, dit-elle, la nation a besoin de cuivre pour combattre les Emigrés et ses autres ennemis; il faut des canons, tenez voilà un chaudron dont je me dépouille avec plaisir, s'il fallait mon sang pour faire triompher la patrie je te le donnerais sur l'heure; mais, lui répond le commissaire, vous êtes pauvre, la République doit vous donner au lieu d'accepter les dons de votre part, et si vous voulez absolument livrer votre chaudron, vous devez en recevoir le montant. Non, non, repred cette vertueuse républicaine, je suis trop contente de faire un don patriotique. J'ai des pots de terre, je m'en servirai en place du chaudron; je ne veux pas le reprendre, il servira peut-être à me venger du seigneur de notre village qui nous traitait comme

des chevaux. Adieu, Citoyen commissaire, vive la nation! et elle prend la fuite.

Je pourrais vous donner cent exemples d'un pareil dévouement. S. et F. »

LAGASQUIE.

13

La Société populaire de Lucheux, département de la Somme, félicite la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lucheux, 20 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je te prie de faire donner lecture à la Convention de l'adresse ci-jointe; je serais d'autant plus flatté d'apprendre qu'elle a bien voulu l'entendre qu'elle contient des vœux et des sentiments pour elle que je partage de tout mon cœur. La Société, d'ailleurs, aura la preuve de mon exactitude à remplir ses missions. S. et F. »

PETIGNY (présid.).

[Lucheux, 20 germ. II.]

« Citoyens Législateurs,

La crainte de dérober à la France un instant des veilles que vous consacrez à son bonheur, avait jusqu'ici condamné au silence la Société populaire de Lucheux, sur l'expression de la reconnaissance qu'elle vous doit, mais l'admiration, profonde où elle est de vos travaux énergiques ne lui permet plus de différer.

Citoyens représentants, la France vous doit tout: liberté, égalité. Le 14 juillet 1789 avait bien conquis la première; et le 10 août 1792, la seconde; mais il vous était réservé de leur donner la vie et d'entourer leur berceau de cette force révolutionnaire qui seule pouvait les défendre des attentats renaissants du despotisme.

La machine politique s'usait en se construisant, le frottement perpétuel de ses rouages annonçait sa ruine; il n'y avait donc que le gouvernement populaire qui pouvait la fortifier. La France, avez-vous dit le 21 septembre 1792, est une République indivisible.

A cet instant le caméléon despotique a tour à tour cherché à parer au coup mortel que vous veniez de lui porter. Sous mille formes variées il a tout mis en usage pour renaître. Il a successivement cherché à fédéraliser et à diviser la République, et la guerre extérieure n'était que l'ombre de la guerre civile qu'il voulait allumer. Le traître voulait que de nos propres mains nous déchirions nos entrailles. Déjà la torche empoisonnée de ce fléau fumait partout, agitée et flotante dans un océan d'intrigues. La France allait se forger de nouvelles chaînes, son front se courbait déjà sous l'esclavage... vous en avez pâli vos monumens... mais aussi prompts que l'éclair qui annonçait cet orage calamiteux, aussi bienfaisants que l'astre qui vivifie tout, et aussi fidèles à vos devoirs que

(1) P.V., XXXVII, 218. B⁴, 29 flor. (suppl⁴); J. Sablier, n° 1320; M.U., XXXIX, 425.

(2) C 302, pl. 1087, p. 3.

(1) P.V., XXXVII, 219. B⁴, 27 flor. (suppl⁴); J. Paris, n° 504.

(2) C 304, pl. 1112, p. 31, 32.

leur étendue l'exigeait, vous avez, à la fois pénétré tous les dangers, vous les avez conjurés; et soudain, le despote et ses satellites abattus, la tyrannie s'est replongée elle-même dans l'abîme où vous l'avez enchaînée pour jamais; et le jour de la liberté et de l'égalité a brillé d'un nouvel éclat sur notre horizon.

Des restes pestiférés de ces hordes de traîtres s'étaient glissés parmi vous, mais ils n'ont point échappé à vos regards pénétrants: vous avez tout livré aux rigueurs de la loi et d'un même coup sa hache dangereuse nous a délivrés.

Courage, dignes représentants, votre énergie peut seule soutenir l'édifice républicain. Restez donc à votre poste jusqu'à ce que le génie de la liberté qui vous inspire ait écrasé le dernier tyran. Le temps n'est pas loin: nos frères d'armes brûlent du feu sacré que vous entretenez sur l'autel de la patrie. Ils n'attendent que le signal, et les coups qu'ils porteront consolideront votre sublime courage; alors seulement la France pourra, dans le calme et sous l'égide des mœurs pures que vous lui préparez, jouir des bienfaits de notre Constitution populaire. Hâtez ces instans! Partez! et s'il le faut nous volerons tous à la gloire. Si quelques esclaves échappent au glaive de la liberté et de l'égalité, ce ne sera que pour rentrer honteux dans leur repaire, et traîner leur triste existence dans le sang de l'esclavage que leur âme avilie est faite pour porter. Tous au contraire victorieux, nous accourerons vous ceindre le front des lauriers que votre sagesse énergique nous aura fait cueillir.

Citoyens représentans, nos cœurs goûtent déjà par la pensée les délices du moment où serrés dans les bras de la reconnaissance vous jouirez des fruits mérités de vos pénibles travaux. S. et F.»

PÉTIGNY (*présid.*), MORILLON (*secrét.*);
DONGEZ.

14

La Société populaire de Matha (1) écrit qu'elle a juré de nouveau de périr pour la défense de la représentation nationale. Elle envoie l'état des dons patriotiques de diverses communes, consistant en 367 chemises, 19 paires de bas, 4 paires de souliers, de la charpie, 1,130 liv., tant en assignats qu'en numéraire, et plusieurs autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Matha, 15 germ. II] (3).

«Au seul bruit de trahison, la Société populaire de Matha, par un mouvement spontané s'est levée en masse et a juré de nouveau de périr pour la défense de la Convention nationale et la cause de la liberté.

Vous avez su, Citoyens, par un acte de vigueur digne de vous, soutenir les droits qu'un peuple magnanime vous avait confiés; vous avez, dans ses intérêts, ôté l'inviolabilité personnelle à l'ombre de laquelle se rangeaient tous les conspirateurs, tous les traîtres: vous avez

aboli l'esclavage des nègres que des gens pervers cherchaient encore à prolonger: entre le peuple et les machinations perfides qui allaient le perdre, vous avez interposé votre caractère sublime, vous avez puni le vice, rendu à l'innocence trompée son premier éclat.

Citoyens, votre exemple de courage et vos vertus héroïques alimentent la confiance du peuple, électrisent les corps constitués, donnent une nouvelle énergie aux Sociétés populaires; la nôtre vous invite, Citoyens, de continuer à bien mériter de la patrie et de ne sortir de votre poste que lorsque vous aurez consolidé la République toujours prête à sceller de son sang l'engagement fidèle qu'elle a contracté de vivre libre ou de mourir.

Nous vous faisons part, Citoyens, des dons patriotiques que nous allons de nouveau envoyer à nos frères d'armes; notre tableau en serait plus chargé si, des 16 communes qui composent le canton, 7 ne se fussent soustraies à l'invitation de notre Société populaire, qui, par un mouvement purement civique les avait engagées de se réunir à elle pour cette offrande.

La Société avait eu pour but: 1° de faire unité avec toutes les communes du canton; 2° d'éclairer et stimuler celles qui se seraient montrées engourdies, insouciantes; 3° de censurer les administrations qui auraient négligé de recueillir ces libéralités; 4° d'amener l'égalité dans l'application des dons en raison de l'homme aisé comparé avec celui qui l'est moins.

Ces précautions, Citoyens, ne vous paraîtront pas hors de propos lorsque vous saurez que ce sont elles qui nous ont éclairé sur le patriotisme de chaque commune; que ce sont elles encore qui nous ont enfin mis à découvert le motif de celles qui (comme Haimps et Prignac) ont été envelopper leur honte dans le mystère de l'éloignement; elles n'avaient pas rougi de donner préalablement les preuves les plus choquantes de leur pénurie, de leur lésinerie, en étant venues nous offrir sous le titre de dons patriotiques les signes du mépris et de la dérision.

Cet aperçu doit vous faire préjuger, Citoyens, combien les dons patriotiques fourniraient de ressources si la surveillance et la justice y présidaient; il nous paraîtrait avantageux qu'ils ne fussent dorénavant reçus que par des commissaires de localité et qui, comme les Sociétés populaires, eussent la force de dévoiler au grand jour, celui qui se serait rendu indigne du nom de citoyen. S. et F.»

LEMOYNE (*présid.*), GARGOULLAULT fils (*secrét.*),
[et 1 signature illisible].

[Etat des dons de 9 communes.]

Matha: 41 chemises, 7 p. de bas, 4 p. de souliers, 19 liv. de charpie, 1 mouchoir, 227 liv. de papier monnaie.

Sonac: 56 chemises, 12 liv. de charpie, 70 liv. de papier monnaie.

Macqueville: 47 chemises, 1 p. de bas, 44 liv. de papier monnaie.

Blanzac: 34 chemises, 4 p. de bas, 54 liv. de papier monnaie.

Courserac: 23 chemises, 3 p. de bas, 1/2 liv. de charpie, 69 liv. 10 s. de papier monnaie.

(1) Charente-Inférieure.

(2) P.V., XXXVII, 219. B^m, 29 flor. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1087, p. 4.